

Délibération n° 2018-03-21

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire du 26 juin 2018

Objet

Plans de
financement :
Maison de services
tête de réseaux Les
Pradets

Rapporteur

BACQUET Jean-Paul

Date de convocation

19 juin 2018

Date d'affichage du

compte-rendu

4 juillet 2018

Nombre de conseillers

En exercice : 126
Présents : 90
Votants : 98
Pour : 98
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le 26 juin à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

ALETON Danielle	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
ASTIER Raymond	BACQUET Jean-Paul	
	BARRAUD Bertrand	BARRÉ Annick
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	BERNARD Jean-Paul
BERTHELOT Pascal		BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel		BOURG François
BOURGNE Françoise	BOYER Elie	BRONNER Ulrick
BRUN Pascale	BRUNETTI Graziella	CHABAUD Christian
CHALLET Vincent	DUBOIS-DUTHEIL Nathalie	
FONTAINE Benoît	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
		CODRON Maryse
COLLET Jean-Pierre	THEVENET Emilie	CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
COSTON Marie	CREGUT François	CROZE Yves-Serge
DABERT Jean-Claude		DENAIVES Catherine
	DESGEORGES André	DESVIGNES Jean
	DUBESSY Florence	DUBOST Philippe
	EMIREN Bernard	
FANJUL José	MAISONNEUVE Alain	FRAISSE Pierre-Luc
		GOUEZEC Jean-François
		GREGORIS Cécile
GUEUGNOT Jean-Pierre	HERBST Nadine	HERCEGFI Serge
IGONIN Bernard	JAFFEUX Sébastien	JAMON Marc
JOLIVET Sylvie	KAROUTZOS Christian	LOUBINOX Nathalie
LAGARDE Maguy	LAMOUREUX Jean-François	
LE GAL Claude	LEGENDRE Denis	LENEGRE Jean-Louis
	PAGESSE Pierre	LIVET Bertrand
	MAHOUDEAUX Gaëlle	MARAIS René
MARTINANT Pierre		MASSEBOEUF Claude
MEALLET Roger-Jean		
	NUÑEZ Aurélie	OLIVIER Christian
	PELLISSIER Patrick	COUTAREL Bernard
PEREIRA-MAURIAT Christine	PERRON Jean-Yves	
PIERZCHALA Freddie	POMEL Michel	
RAVEL Pierre	RKINA Mohamed	
	RODDIER Gilles	
ROUSSEL Chantal		
SAUVANT Jean-Pierre	SAUX Marie-Pierre	THEVIER Gérard
TINET Georges		TOULOUZE Michel
VARISCHETTI Martine	VEISSIERE Bernard	ZANIN Nathalie

Absents ayant donné pouvoir (8) : BONNAFOUX Daniel à TINET Georges, ESPEIL Michel à CHALLET Vincent, MAERTEN Christian à VEISSIERE Bernard, MONIER-FIEVET Jean-Marc à BARRÉ Annick, NICOLLET Michel à JAMON Marc, PAILLONCY Brigitte à KAROUTZOS Christian, PETEILH Sandra à BRONNER Ulrick, SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine.

Absents représentés (8) : CHANAL Jean-Paul, CHANY Georgette, CONTOUX Michel, ESBELIN Nicole, FRADIN Guy, LABUSSIÈRE Jean-Marc, LETELLIER Josiane, PELOU Michel.

Absents (28) : BARBET Laurent, BARDY André, BERENBAUM Emeric, BESSEYRE Fabien, CHANIMBAUD Lionel, CHAZALON Robert, CHEYNOUX Gérard, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, DRUELLE Jean-Claude, DYNDAS Eric, GARNAVAULT Philippe, GAUDRIAULT Damien, GAUTHIER Isabelle, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GRAILLE Jean-Louis, GREGOIRE Nathalie, LANCRENON Maria, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MOREL Jacques, PRADIER Laurent, ROCHE Roger, ROCHETTE Christophe, ROUBERTOU Didier, ROUX Bernard, TIXIER Luc.

Secrétaire de séance : THEVENET Emilie.

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 portant création de la communauté d'agglomération par fusion des communautés de communes « Bassin Minier Montagne », « Lembron Val d'Allier », « Ardes Communauté », « Puy et Couzes », « Issoire Communauté », « Pays de Sauxillanges », « Coteaux de l'Allier », et « Couze Val d'Allier » au 1^{er} janvier 2017 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 17-02535 en date du 20 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1^{er} janvier 2018 ;

CONSIDÉRANT que l'Agglo Pays d'Issoire regroupe aujourd'hui 90 communes et se substitue aux communautés de communes jusqu'alors réparties sur le territoire du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud, et que la fusion des communautés de communes a entraîné le départ des sièges des communautés de communes vers la ville centre d'Issoire ;

CONSIDÉRANT que, dans ce contexte, l'Agglo Pays d'Issoire a souhaité maintenir un bon niveau de service de proximité dans son territoire par la création de maisons de services qui maillent son territoire :

- maison de services d'Ardes-sur-Couze (en fonctionnement) ;
- maison de services de Sauxillanges (en fonctionnement) ;
- maison de services de Champeix (limitée à l'antenne sociale pour l'instant) ;
- maison de services de Brassac-les-Mines (limitée à l'antenne sociale pour l'instant) ;
- maison de services de Saint-Germain-Lembron (elle reste à réfléchir tant sur l'opportunité que ses fonctions éventuelles) ;

CONSIDÉRANT que ces établissements sont les antennes de proximités de l'Agglo Pays d'Issoire et visent à accueillir des services de proximités supplémentaires nécessaires au maintien et au développement des populations en secteur rural, et qu'il s'agit de services tels que : La Poste, la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), etc. qui peuvent assurer des permanences dans ces maisons de services ;

CONSIDÉRANT que le pilotage de ce réseau de maisons de services est effectué depuis le siège de l'Agglo Pays d'Issoire aujourd'hui provisoirement installé dans différents locaux d'Issoire ;

CONSIDÉRANT que les services de l'Agglo Pays d'Issoire sont, depuis le 1^{er} janvier 2017, répartis sur plusieurs sites de l'Agglo Pays d'Issoire ne permettant pas une bonne fonctionnalité des services, et que, depuis juin 2017, l'Agglo Pays d'Issoire s'est engagée dans le projet de création de sa « maison de services tête de réseau » sur le site des Pradets à Issoire ;

CONSIDÉRANT que cet équipement permettra à l'Agglo Pays d'Issoire de réunir ces services fonctionnels et opérationnels dans un même lieu ouvert à la population et de permettre l'organisation de permanences de certaines institutions, voire un accueil mutualisé de services ne disposant pas d'un point d'attache à Issoire,

cela dans l'esprit de la labellisation d'État des maisons de services aux publics (MSAP) ;

CONSIDÉRANT que les objectifs poursuivis sont les suivants :

- regrouper au sein d'une même entité physique les services opérationnels et fonctionnels de l'Agglo Pays d'Issoire ;
- faciliter l'identification de l'Agglo Pays d'Issoire à travers la création d'une maison de services tête de réseau « pilote » des maisons de services de proximité maillant le territoire de l'Agglo Pays d'Issoire ;
- faciliter l'accès aux services publics des usagers ;
- renforcer la qualité du service public délivré par l'Agglo Pays d'Issoire ;
- répondre à un besoin structurel issu de la fusion en intégrant :
 - o les problématiques environnementales poursuivies par l'Agglo Pays d'Issoire et par l'État ;
 - o la rationalisation de la dépense publique par le recours à un mode de construction permettant une économie d'investissement et de fonctionnement ;

CONSIDÉRANT que le lieu d'implantation du projet nommé « Les Pradets » se situe rue de la liberté à Issoire (63500), et que le site des Pradets représente une poche de verdure au sein du tissu urbain et nécessite d'être préservé ;

CONSIDÉRANT que le projet est destiné à accueillir 130 agents dans un bâtiment neuf présentant de la modularité et de la simplicité dans sa conception et dans son utilisation future, et que le bâtiment principal pourra facilement faire l'objet d'extensions ;

CONSIDÉRANT que l'analyse des besoins a permis de faire ressortir une estimation de la surface de plancher, à savoir environ 3 000 m² ;

CONSIDÉRANT que ce projet est pensé de manière globale : insertion paysagère, qualité architecturale, espaces de stationnement, connexions et liaisons sur le site avec les espaces extérieurs et futurs dans un souci environnemental ;

CONSIDÉRANT que la collectivité souhaite inscrire ce projet dans une démarche de développement durable à travers la définition d'objectifs de performance énergétique à atteindre et évalués au cours de la période d'entretien-maintenance du bâtiment ;

VU le plan de financement pour cette opération :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
Études	47 000,00 €	Région - Contrat Ambition Région (sur travaux soit 4 200 000 €)	900 000,00 €	14,11 %
AMO	83 000,00 €	Département - CTDD	1 000 000,00 €	15,68 %
Conception	500 000,00 €	État-Contrat de Ruralité - DETR 2018 (sur étude soit 630 000 €)	150 000,00 €	2,36 %
Total études	630 000,00 €	État-Contrat de Ruralité – DSIL 2018 (sur travaux soit 4 200 000 €)	580 523,00 €	9,10 %
Travaux aménagements en plateaux de bureaux	4 200 000,00 €	État- DSIL 2019 (sur aménagements des plateaux soit 730 000 €)	219 477,00 €	3,44 %
Travaux aménagements des plateaux de bureaux	730 000,00 €	État- DETR 2019 (sur aménagements extérieurs soit 616 000 €)	150 000,00 €	2,36 %
Travaux aménagements extérieurs	816 000,00 €	Autofinancement	3 376 000 €	52,95 %
Total travaux	5 746 000,00 €			
TOTAL GENERAL	6 376 000,00 €	TOTAL GENERAL	6 376 000,00 €	100 %

CONSIDÉRANT que ce plan de financement pourra être amené à évoluer en fonction des notifications de subventions des différents financeurs, et de l'offre retenue dans le cadre du marché public global de performance ;

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- de valider le plan de financement prévisionnel du projet communautaire tel qu'il est présenté ci-dessus ;
- de valider la prise en charge systématique des dépenses par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel, sous réserve de la disponibilité des crédits budgétaires ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'ensemble des financements (État, Conseil régional, fonds européens, participations privées, etc.) nécessaires à la réalisation de ce projet et à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 13 / 07 / 2018

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 13 / 07 / 2018

Montant HT	Recettes	Montant HT	Dépenses
900 000,00 €	Région - Contrat Amélior Région (sur travaux soit 4 200 000 €)	42 000,00 €	Études
1 000 000,00 €	Département - CTDD	83 000,00 €	AMO
120 000,00 €	État-Contrat de Ruralité - DTR 2018 (sur étude soit 630 000 €)	200 000,00 €	Conception
280 523,00 €	État-Contrat de Ruralité - DTR 2018 (sur travaux soit 4 200 000 €)	830 000,00 €	Total études
519 427,00 €	État-DTR 2019 (sur aménagements des plateaux soit 730 000 €)	4 200 000,00 €	Travaux aménagements en plateaux de bureaux
120 000,00 €	État-DTR 2019 (sur aménagements extérieurs soit 818 000 €)	730 000,00 €	Travaux aménagements des plateaux de bureaux
3 375 000,00 €	Autofinancement	818 000,00 €	Travaux aménagements extérieurs
		2 718 000,00 €	Total travaux
6 375 000,00 €	TOTAL GENERAL	6 375 000,00 €	TOTAL GENERAL